



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



JE ME POSE DES QUESTIONS SUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

- La vaccination vous protégera des complications et de la survenue de formes graves de la maladie. En vous faisant vacciner, vous vous protégez.
- Si vous avez déjà eu la Covid-19, vous pouvez être vacciné à partir de 3 mois après le début des symptômes.
- Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables (fièvre, fatigue, douleurs musculaires) mais ceux-ci disparaissent rapidement. Si nécessaire, vous pouvez signaler un effet indésirable sur le Portail de signalement des événements indésirables **www.signalement.social-sante.gouv.fr**. Vous pouvez aussi en parler à votre médecin.
- Le vaccin vous protège des formes graves mais aucune donnée ne permet de savoir s'il empêche la contagiosité.

Même pour les personnes vaccinées, l'application des gestes barrières et le port du masque restent nécessaires.

**Parlez-en à votre médecin ou rendez-vous sur
www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19**